

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 DECEMBRE 2016**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 25

L'an deux mil seize

Le seize décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**VENTE DE LA PARCELLE  
CADASTREE A4088 A LA SA DU  
HAINAUT – CONSTRUCTION DE  
LOGEMENTS SOCIAUX**

Etaient présents : COLLET Ch. COLLET C. MULON M.  
BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B.  
PREVOT V. SPOTO S. MOREAU G. FAILLON J. NATHIEZ V.  
RIFF C. PREUVOT R. HAMADI A. GOBERT J. THUILLET MP.  
GARNERONE L. DOLEZ C. DESROUSSEAUX C. DE MULDER  
A.

Etaient excusés : MUSY F. RAMEZ D. DELANNOY JM.  
COLOMBEL L.

Le Maire certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le  
21/12/2016

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 9/12/2016

Procurations respectives à : GARNERONE L. DESROUSSEAUX C.  
BAUDRIN P. COLLET C.

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M. DUMOULIN H.

Un scrutin a eu lieu, Mme Charline DOLEZ a été nommée pour  
remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la situation de la commune au regard de la loi SRU et l'objectif fixé de construction de logements sociaux. Il indique que la SA du Hainaut est intéressée pour la construction de 3 logements sociaux sur un terrain appartenant à la commune cadastré A4088, situé dans la résidence des Frères Rucart.

Il propose au conseil municipal d'autoriser la vente à la SA du Hainaut de cette parcelle pour l'euro symbolique. Cette parcelle a été estimée par le service des domaines à 65 000 €. La vente à l'euro symbolique permettrait à la commune de bénéficier d'une baisse des pénalités qui lui sont réclamées à hauteur de la valeur réelle du terrain cédé.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée A 4088 à la SA du Hainaut pour l'euro symbolique et mandate le Maire pour signer tous documents y afférents.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Maing, le 21 décembre 2016

La DGS

I. SERAFINI

